

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Mars 2019

8909

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Ceyreste - Aménagement place Albert Blanc"

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la place Albert Blanc sur la commune de Ceyreste.

Actuellement aménagé en zone de parking, et situé en limite de l'école communale Albert Blanc, la Métropole envisage de mettre en valeur ce site en requalifiant l'espace public.

Le projet consiste à poursuivre le traitement qualitatif du centre-ville de Ceyreste tout en diminuant la place de l'espace public dédiée à la voiture au droit de l'école communale.

L'objectif de l'opération est d'agrandir le parvis devant l'école et d'aménager un boulo-drome. Il s'agira également de déplacer le stationnement existant sur la parcelle en cours d'acquisition et de mettre en sens unique l'accès existant à la place. Un nouvel accès sera en outre créé sur l'avenue Georges Métaireau (la RD40G). Un parc paysager sera développé sur le foncier.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2019 1 006 00 : « CEYRESTE – Aménagement place Albert BLANC », pour un montant de 1 000 000 €, inscrite au budget dans le cadre de la première décision modificative de l'année 2019, enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropolitaine » de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018, portant « délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 mars 2019

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 1 000 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement «CEYRESTE – Aménagement place Albert BLANC» pour un montant de 1 000 000 € T.T.C rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine Code AP 191141BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 15 000 euros TTC
CP 2020 : 135 000 euros TTC
CP 2021 : 850 000 euros TTC

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC